

SEMESTRE DE MOTIVATION (SEMO)

Le semestre de motivation (SeMo) est une mesure d'insertion en formation professionnelle qui vise l'obtention d'une place de formation initiale (CFC, AFP).

LE SEMO, POUR QUI?

La mesure SeMo s'adresse à des jeunes en fin de scolarité obligatoire, en rupture d'apprentissage ou de gymnase à la recherche d'une formation professionnelle initiale. Elle vise l'obtention d'une place d'apprentissage et accompagne les jeunes dans ce sens par une approche pratique (ateliers) complétée par un travail d'orientation et de coaching.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pour participer à un SeMo, il faut, en principe:

- ✓ Être âgé de 15 à 25 ans
- ✓ Ne pas avoir commencé ou achevé une formation postobligatoire (CFC, par exemple)
- ✓ Disposer d'un niveau de français B1 au moins.

PROGRAMME

Les activités sont organisées selon trois axes principaux:

ORIENTATION :

- Bilan avec un psychologue conseiller ou une psychologue conseillère en orientation et entretiens individuels.
- Stages d'orientation et visites d'entreprises
- Démarche portfolio
- Appuis scolaires (français, maths)

MOTIVATION :

- Pratique en ateliers: cuisine, informatique, mécanique, commerce, multimédia, peinture, bois, etc. (l'offre varie d'un SeMo à l'autre)
- Soutien actif à la recherche d'une place d'apprentissage

INSERTION :

- Développement de l'autonomie et de la confiance en soi
- Stages d'insertion

DEMANDE D'ADMISSION

Admissions gérées par les Guichets T1. La procédure varie selon la provenance des jeunes (en scolarité obligatoire ou hors scolarité obligatoire).

Informations détaillées sur www.vd.ch/orientation, rubrique Transition 1.

Les candidat-e-s doivent en outre avoir effectué des stages en milieu professionnel.

La décision d'admission est communiquée dans le courant de l'été ou en cours d'année, selon la période de la demande.

SUR INTERNET

www.vd.ch/orientation

DÉROULEMENT

- Pratique en atelier (env. 70 % du temps d'activité).
- Appuis scolaires (min. 10 %)
- Ateliers de recherche d'emploi (min. 10 %)
- Stages en entreprise

Le programme du SeMo compte 40 heures par semaine.

LES SEMO DANS LE CANTON

Le SeMo est une mesure de l'Assurance chômage (LACI). Les bénéficiaires devront être inscrits auprès d'un Office régional de placement (ORP) et avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage. Si les conditions sont remplies, ils pourront bénéficier d'indemnités chômage et d'allocations de formation.

DURÉE

La mesure dure en principe 6 mois, renouvelable une fois pour une durée maximum de 12 mois.

LIEU

Les SeMo sont situés dans toutes les régions du canton :

Plate-forme jeunesse	Bex-Aigle
Mobilet'	Renens
SEMOLAC	Nyon
SeMo Broye	Payerne
SeMo Riviera	Vevey
SeMo Nord	Yverdon-les-Bains